

NOTE AUX REDACTIONS

Montpellier, le 25 juin 2021

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2021 DANS L'HÉRAULT

Dispositif du service départemental de la communication interministérielle à l'occasion du deuxième tour de scrutin le dimanche 27 juin.

Le 2^{ème} tour des élections départementales et régionales se déroulera de manière concomitante le dimanche 27 juin 2021. Dans l'Hérault, **les bureaux de vote des communes seront accessibles entre 8h00 et 18h00. Par dérogations, les bureaux de vote des communes de Béziers et de Montpellier fermeront respectivement à 19h00 et 20h00.**

La présente note vient préciser les **modalités d'organisation de la communication préfectorale** au cours de cette journée et soirée électorales.

1. En journée, les chiffres de la participation :

Les taux de participations partiels de l'Hérault seront **publiés à 12h00 puis 17h00 sur les réseaux sociaux de la préfecture de l'Hérault :**



@prefet34



NB. Le taux de participation diffusé à 12h et à 17h sera commun aux deux scrutins. La communication de ces données ne fera pas l'objet de communiqué de presse.

2. En soirée, la communication des résultats :

Le service de la communication diffusera au cours de la soirée électorale, **par communiqué de presse**, les résultats complets de chacun des 25 cantons (pour le scrutin départemental), ainsi que les résultats définitifs de l'Hérault pour le scrutin régional.

Les résultats provisoires seront par ailleurs mis en ligne au fil de l'eau sur le site internet du ministère de l'Intérieur <http://elections.interieur.gouv.fr> . La presse pourra également disposer des résultats sous la forme de fichiers .XML téléchargeables :

Pour les élections Départementales :

<https://elections.interieur.gouv.fr/telechargements/DP2021/> (XML)

.../...

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2

Pour les élections Régionales :

<https://elections.interieur.gouv.fr/telechargements/RG2021/> (XML)

Les modalités de récupération des résultats sont détaillées dans les guides techniques qui accompagnent l'envoi de la présente note (cf PJ du courriel).

Pour rappel, aucun résultat d'élection, partiel ou définitif, ne peut être communiqué au public avant 20 heures.

3. Transmission des « demandes presse » :

Les « demandes presse » ne relevant pas du dispositif sus-mentionné devront être formalisées par courriel à l'adresse suivante :

pref-communication@herault.gouv.fr

Le service de la communication sera également joignable par téléphone :

06 82 79 66 62 / 04 67 61 61 25 (*uniquement en soirée*)

Le **dossier de presse** du ministère de l'Intérieur relatif aux élections départementales et régionales est consultable en cliquant sur le lien suivant: <https://www.herault.gouv.fr/content/download/39117/257051/file/dossier-de-presse-double-scrutin-2021.pdf>

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2